

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 26 novembre 2025 à 20h30**

Le VINGT SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	15
- présents	10
- votants	12

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/11/2025

Date d'affichage de l'ordre du Jour : 20/11/2025

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC	x			
Sabrina CORRUBLE	x				Samuel RICHARD		x		
Dominique TALBOT	x				Jérôme CAVELIER	x			
Amélie PERRIER	x				Médéric DAVID			x	
Jérôme SEYER			x		Philippe RASSE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS		x		M. TALBOT	Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Maïa MACAUX	x			
Aude DE CASTET		x		M. SCARANO					

Secrétaire de séance : Mme Maïa MACAUX

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025. Le conseil n'ayant aucune observation à formuler, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR

- 1) Installation food truck – Place de l'Eglise
- 2) Installation orthophoniste – Local de la Poste
- 3) Contrat de maintenance informatique bibliothèque
- 4) Point sur dossier Vidéo protection
- 5) Point sur dossier Distributeur de billets
- 6) Questions diverses
- 7) Communication au Conseil Municipal
- 8) Tour de table

2025-11-01 Installation food truck – Place de l'église

Monsieur le Maire informe qu'un food truck de cuisine italienne souhaite s'installer tous les mardis soir, Place de l'Eglise. Tous les documents administratifs ont été fournis.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité propose de fixer une redevance annuelle de 20 € pour le food truck proposant de la cuisine italienne.

2025-11-02 Installation orthophoniste – Local de la Poste

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Amélie PERRIER. Cette dernière informe que le local situé à côté de la Poste est vacant et qu'un second orthophoniste souhaite s'y installer. Elle précise que l'accès est en totale autonomie vis-à-vis de la Poste et de l'appartement situé au premier étage. Quelques aménagements sonores sont nécessaires entre la salle d'attente et la salle de consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rédiger le bail pour la mise à disposition du local situé derrière la Poste au 6 rue des Fusillés et de fixer le montant du loyer mensuel à 100 €.

2025-11-03 Contrat de maintenance informatique bibliothèque

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de reconduire le contrat de maintenance pour la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels avec l'entreprise AFI pour un montant de 609.87 €.

Point sur dossier vidéo protection

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est prévu le 4 décembre prochain avec le prestataire qui a installé la vidéo protection sur la commune de St Pierre en Port. Le but est d'avoir un conseil sur le cahier des charges et un éclaircissement sur la transmission des données.

2025-11-04 Point sur dossier distributeur de billets

Suite au sondage fait auprès des commerçants de la commune, Monsieur le Maire note qu'ils ont tous répondu favorablement pour l'installation d'un distributeur de billets place de l'Eglise. Ainsi, il est demandé si le projet doit être poursuivi ou pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Constater l'entreprise afin d'obtenir les conditions exactes de construction
- Demander au Département s'il existe une subvention

- Se rapprocher d'autres communes afin de connaître les retombées
- Disposer des éléments techniques pour avancer dans la démarche

Questions diverses

2025-11-05 Médi'caux bus :

Suite au départ du Dr Bourgeois, certaines personnes ne disposent plus de médecin. Une solution intermédiaire de téléconsultation est possible à la pharmacie. Cependant, une réflexion a été menée en collaboration avec la Directrice des Pâquerettes et le Président de l'Agglomération. Ainsi, Médi'caux bus va assurer des permanences à l'EHPAD à raison d'une journée par semaine : le matin pour les résidents et l'après-midi pour la population du territoire. Les inscriptions se feront par Doctolib. Le coût sera assuré par les Pâquerettes et l'Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour la mise en place dès janvier 2026 de ce dispositif Médi'caux bus dans les locaux de la résidence des Pâquerettes.

2025-11-06 Recensement de la population 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune va être recensée du 15 janvier au 14 février 2026. Pour cela, il est nécessaire de recruter un coordonnateur ainsi que des agents ascenseurs qui suivront une formation organisée par les services de l'INSEE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- De nommer Mme Magalie LECONTE en tant que coordonnatrice
- De fixer à quatre le nombre d'agents recenseurs
- A recruter quatre vacataires
- A fixer le montant de l'indemnité à 482.25 € par agent recenseur (soit 1 929 €, montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2026)

2025-11-07 Adhésion au groupement de commande contrat de vérification et entretien des hydrants :

Monsieur le Maire explique que la réglementation sur le contrôle des hydrants doit se réaliser tous les 3 ans. L'Agglomération Fécamp Caux Littoral propose d'adhérer à une convention de mutualisation de cette prestation avec l'entreprise VEOLIA.

Eu égard à l'intérêt financier de la démarche, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- A signer la convention correspondante
- A signer le contrat qui sera établi entre l'agglomération, la commune et VEOLIA, prestataire choisi pour la vérification et l'entretien des hydrants

Communication au Conseil Municipal

M. Eric SCARANO :

- Le marché de Noël est en cours de préparation
- La cérémonie des vœux aura lieu le 3 janvier 2026 à la salle des Deux Chênes

- L'assemblée générale de l'association Grandes Dalles Animation est prévue le 28 novembre à St Pierre en Port
- Le devis est en cours pour la réfection du calvaire de Houlgate
- Satisfaction des ainés à l'issu de leur voyage en bord de Seine
- L'épicerie a été vendue. Les acheteurs souhaitent ouvrir le 11 décembre prochain.
- Marquage du stop rue Elisabeth d'Autriche courant décembre
- L'association CORPUS s'est vue attribuée une subvention par l'Etat dans le cadre du projet « A table » sur l'alimentation
- Fécamp Caux Littoral Agglo aide à l'acquisition de broyeurs à déchets verts
- La déclaration de travaux est en cours pour la réhabilitation de la salle des Glycines
- Les jeunes diplômés de la commune ont reçu une récompense lors de la cérémonie du 11 novembre dernier
- Un travail est en cours pour les concessions échues non payées ou les perpétuelles dégradées
- Action de la boulangerie pour la décoration du sapin de Noël place de l'Eglise

Tour de table

Mme Amélie PERRIER :

- Rappel du repas du personnel le 28 novembre
- Un administré se propose de mettre des nénuphars à la mare du Hêtre. M. Cavelier n'est pas favorable car elle est reconnue pour les services du SDIS.

M. Dominique TALBOT :

- Mme Pauleau-Liss demande quand un miroir à la Vieille Côte va être installé. Monsieur le Maire précise que cette demande suit son cours et sera inscrite au prochain budget. L'autorisation de St Pierre en Port est requise.

M. Philippe RASSE :

- Un rendez-vous est fixé le 11 décembre à 10h au cimetière avec l'entreprise VALLOIS pour le réengazonnement.
- M. Pierre-Paul Ambroselli va réaliser le dessin d'une mosaïque au Grandes Dalles en mars – avril prochain. Les enfants participeront à coller des morceaux de carrelage. La réfection des toilettes pourra être faite en même temps.
- La foire aux harengs s'est bien déroulée.

Mme Maïa MACAUX :

- Commencer le projet du livre des repas

Mme Martine PAUMET :

- La distribution des bons d'achat du CCAS aura lieu en janvier, ce qui est plus favorable pour les commerçants qui sont en période creuse.

M. Jérôme CAVELIER :

- Demande que les hameaux soient nettoyés. Monsieur le Maire précise que cela est prévu et rappelle que l'équipe technique dispose d'un planning le lundi pour les tâches de la semaine.

M. Antoine DUBUC :

- Arbres couchés au GR au niveau du bois des Petites Dalles. Monsieur le Maire ajoute que ce bois est privé et qu'il doit être entretenu par les propriétaires. Une relance sera faite.

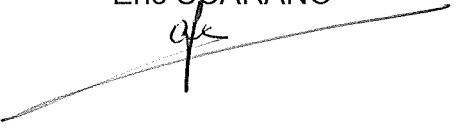
❖❖❖

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,
Maïa MACAUX



Le Maire,
Eric SCARANO


af